

Instruire !

Mai-Juin-Juillet 2017

« La vraie démocratie n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en faire »

Éditorial

Mardi 4 juillet 2017 : réunion intersyndicale CGT- FO- SUD à Brest. A l'ordre du jour, il y a la construction de la mobilisation contre la Loi Travail et la grève du 12 septembre.

Un camarade de SUD interpelle les représentants de Force Ouvrière :

« Vous vous engagez sur le 12 septembre, mais bien des choses peuvent changer d'ici là, au niveau national. Quand on entend votre Secrétaire Général dans les médias... Je suppose que vous avez lu son interview dans *Le Monde*... Vous n'êtes pas inquiets ? A votre place, je paniquerais ! »

Le Camarade est acerbe. Il aurait tort de s'en priver tant il est vrai que les dernières « sorties » médiatiques de Jean-Claude Mailly ont de quoi déstabiliser plus d'un adhérent de Force Ouvrière...

En effet, à lire cette fameuse interview au *Monde*, nous aurions combattu hier la loi El Khomri pour avaler aujourd'hui sans sourciller les ordonnances macronesques au motif qu'une « loi d'habilitation, c'est un menu. Vous ne pouvez pas choisir un plat en dehors du menu... ». Dans la même veine, l'accueil chaleureux réservé par notre Secrétaire Général à l'élection du Président Macron, à la nomination de Muriel Pénicaud au Ministère du Travail, ses prises de position indiquant que les négociations sur la Loi Travail à venir vont « dans le bon sens » ont effectivement de quoi inquiéter. La nomination au cabinet du Ministre du Travail de Stéphane Lardy, ancien secrétaire confédéral de Force Ouvrière, renforce évidemment l'idée que la Confédération Force Ouvrière est en train d'opérer un repositionnement vers un syndicalisme d'accompagnement des réformes faites au bénéfice de la Finance et du Patronat, un rôle aujourd'hui assuré par la CFDT, qu'elle assume et remplit parfaitement.

Alors oui, pour répondre au Camarade de Sud, il y a sans doute de quoi être inquiet. Mais non, nous ne paniquons pas. Pourquoi ? Parce que le mandat donné au bureau confédéral par la base, les adhérents et militants que nous sommes, est clair et ne souffre d'aucune ambiguïté : « Abrogation de la Loi Travail 1 – Refus de toute aggravation par une Loi Travail 2 – Refus des ordonnances ».

Ce mandat est clair et il s'impose à tous les niveaux de la Confédération.

C'est pourquoi, dans la lutte à venir, nous ferons – nous, SNFOLC 29 – ce que nous aurons à faire aux côtés de nos Camarades de l'UD-FO 29, et de nombreuses UD-FO de France, dans le respect du mandat reçu !

Salariés du privé et du public unis pour combattre la Loi Travail et son aggravation, pour combattre les projets de destruction de la Sécurité Sociale, du régime de retraite par répartition, du statut de la Fonction Publique ! Salariés du privé et du public unis pour défendre toutes les conquêtes de la classe ouvrière !

Marianne Trégourès,
Secrétaire Départementale

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Congrès de l'UD-FO 29	p. 2 - 3
Congrès du SNFOLC 29	Non disponible en ligne
Déclaration CHSCT-D	p. 6
Les projets du Ministre Blanquer	p. 7
Débrayage au collège Jules Ferry - Quimperlé	p. 8
Entreprendre pour apprendre...	p. 9
Permanences - cotisations	p. 10

Congrès de l'UD-FO 29 – Le 9 juin 2017

Le 23^e congrès de l'Union Départementale FO du Finistère s'est tenu au Foyer du Marin, à Brest, le vendredi 9 juin, sous la présidence du secrétaire confédéral Frédéric Souillot.

Plus de 250 délégués, représentant les 120 syndicats FO du département, sont venus assister aux travaux. Nombreux sont les Camarades, du secteur privé comme du secteur public, qui sont montés à la tribune pour dénoncer les attaques contre les acquis sociaux, la détérioration généralisée des conditions de travail et les ravages humains qu'elle engendre. Tous ont dénoncé également la Loi Travail, revendiqué son abrogation et réaffirmé la nécessité de lutter contre toute aggravation prévue par le président Macron.

De nombreuses interventions ont aussi dénoncé les prises de position personnelles du Camarade Jean-Claude Mailly dans les médias, positions contraires au mandat donné par le Comité Confédéral National. Un *appel à la résistance contre les projets anti-salariés, anti-syndicaux*, motion adressée entre autres aux instances de la Confédération CGT-FO a d'ailleurs été adopté (unanimité moins douze voix – SNFOLC 29 : vote pour). Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité, de même que la résolution revendicative.

La Commission Exécutive de l'UD-FO sera, pour les trois ans à venir, composée de 39 membres représentant 32 syndicats. Nadine Hourmant, 45 ans, déléguée syndicale centrale de DOUX, a été élue au poste de secrétaire générale de l'UD-FO 29 en remplacement de Marc Hébert qui a fait valoir son droit à la retraite. Nous saluons la combattivité de l'un comme de l'autre. Notre camarade du SNFOLC 29, Valérie Plouchard, a été élue à la CE de l'UD ainsi qu'au bureau.

Marianne Trégourès

APPEL À LA RÉSISTANCE CONTRE LES PROJETS ANTI-SALARIÉS, ANTI-SYNDICAUX !

L'Union Départementale FO du Finistère réunie en Congrès le 9 juin 2017 et après délibération, au vu :

- de la gravité et l'urgence de la situation sociale et politique,
- des rencontres de notre Secrétaire Général Confédéral avec le Président de la République et son gouvernement sur l'ouverture de négociations,
- et de ses déclarations dans les médias,

décide de lancer un appel :

- aux organisations FO (UD, Fédérations, Confédération, Sections Syndicales)
- aux militants et syndiqués FO,
- à toutes les organisations syndicales opposées à la politique d'austérité liée à la politique de la dette,
- aux associations, aux collectifs,
- aux 70 % de la population opposés à la loi travail I dite loi El Khomri et au projet de loi travail II.

Le programme de Monsieur Macron et de son gouvernement affiche clairement la volonté de dépouiller les salariés et leurs syndicats de leurs droits comme cela a été fait sous les recommandations de la Commission Européenne, du FMI et de l'OMC en Grèce, au Portu-

gal, en Espagne, en Italie et partout dans le monde en imposant la dictature de la dette et l'austérité.

C'est un programme de destruction sociale massive !

Dans ce cadre, « le dialogue social » relève du jeu de dupes !

Dans ce contexte de gravité extrême, le congrès, conformément à l'article 5 des statuts de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, et plus particulièrement la Commission Exécutive **exige la convocation d'un CCN extraordinaire par la Commission Exécutive Confédérale en juin 2017.**

Le congrès FO du Finistère rappelle que le CCN des 6 et 7 avril 2017 a voté pour la poursuite du combat contre la loi Travail :

« FO poursuit son combat contre la loi « Travail » y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et règlementaires. FO a saisi l'OIT, cette loi comportant de nombreuses dispositions contraires aux textes fondamentaux et aux textes internationaux auxquels la France est liée.

Ce texte détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité. La remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la suprématie donnée aux accords d'entreprise contre le rôle de la branche et des conventions collectives, la remise en cause des droits individuels, de majorations des heures supplémentaires, les facilitations des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du travail, les référendums d'entreprise sont au cœur de ce texte destructeur. Le CCN revendique son abrogation et rappelle les recours engagés par FO auprès du Conseil d'État contre leurs décrets d'application. »

Le CCN extraordinaire de juin 2017 doit avoir comme ordre du jour :

- la campagne d'information sur les conséquences absolument dramatiques de la loi travail I et du projet de loi travail II,
- la mobilisation,
- les formes d'action,
- l'appel à la préparation d'une grève interprofessionnelle généralisée,
- et toutes autres initiatives.

**Nous ne lâcherons rien !
Pas plus aujourd'hui qu'hier !
Et encore moins demain !**

Nous continuons de combattre la loi travail et a priori son aggravation.

Nous continuons de défendre les droits collectifs !

PODIUM

D'un membre du corps d'inspection de Lettres aux professeurs réunis en Journée de Formation réforme du Collège...

« Regardez tous ces élèves qui font des exercices de grammaire... Comme c'est triste ! »

C'est le mandat de la confédération FO ET IL S'IMPOSE À TOUS !

Nous continuons de la même manière à défendre indéfectiblement les services publics, la protection sociale, la retraite par répartition et le système de pré-retraite, les libertés syndicales.

Lorsqu'ils sont informés de l'ampleur des remises en cause de leurs droits, les salariés montrent tous les jours dans leurs entreprises ou administrations qu'ils sont prêts à résister au rouleau compresseur de la logique du profit immédiat et à lutter pour reconquérir leurs droits volés par les gouvernements successifs.

Ni 49-3, ni ordonnances !!!

Le recours aux ordonnances et au 49-3 ne peut en aucun cas être accepté par l'organisation syndicale FO libre et indépendante car l'accepter c'est renoncer à la lutte à laquelle nous sommes attachés conformément à la Charte d'Amiens.

Le congrès considère que le temps n'est pas à la discussion entre les dirigeants de l'Etat et les dirigeants « syndicaux » mais à l'action directe de la classe ouvrière avec ses organisations syndicales contre ce plan, non pas suicidaire comme le disent certains, mais meurtrier pour les populations ouvrières !

LA LUTTE CONTINUE !



CONGRES DU SNFOLC 29 – LE 23 JUIN 2017
RESOLUTION REVENDICATIVE

Le congrès du SNFOLC du Finistère rappelle son attachement indéfectible :

- A la résolution du congrès confédéral d'Amiens de 1906, dite Charte d'Amiens, qui demeure le fondement du syndicalisme indépendant de tout pouvoir politique ou autre
- A la recherche de l'émancipation totale des Travailleurs.

Le congrès rappelle que le rôle de notre syndicat est de défendre les intérêts matériels et moraux des professeurs, CPE et du personnel de vie scolaire des Lycées, Collèges et LP, qu'ils soient actifs, privés d'emploi, retraités ou en situation de maladie.

Dans la droite ligne des gouvernements précédents, le gouvernement actuel entend poursuivre la liquidation du modèle d'enseignement à la française, au profit des marchés et du Patronat. Le Congrès dénonce la politique de casse de l'Education Nationale, dictée par l'OCDE et l'Union Européenne. Elle vise à supprimer des heures, des postes, à faire en sorte que l'Ecole coûte moins cher et qu'elle n'instruise plus les élèves mais en fasse une main d'œuvre employable et docile et transforme les professeurs en animateurs.

Le Congrès dénonce la Réforme du Collège et la perte de 400 heures de cours strictement disciplinaires au profit des EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaires) et de l'AP (Accompagnement Personnalisé), l'autonomie encore accrue des établissements dans la définition des services et des enseignements, l'appauvrissement sans précédent des programmes et des contenus d'examens et le fait que l'objectif désormais affiché du Collège soit celui de la maîtrise, même partielle, du Socle Commun de Connaissances et de Compétences. Le Congrès revendique la restitution des heures de marge aux disciplines.

Le Congrès dénonce l'augmentation du temps de travail des professeurs (réunions de concertation sans fin pour mettre en place et appliquer les réformes) et refuse le décret du 20 août 2014 qui impose le cadre annuel des 1 607 heures, la formation obligatoire – sur site ou à distance-, la perte de la liberté pédagogique des professeurs au profit du « travail en équipe », la validation par compétences des acquis de fin de cycles (LSUN) ...

Le Congrès dénonce le rôle et les modalités de fonctionnement du Conseil Pédagogique, outil de la mise en œuvre de la territorialisation, de l'autonomie des établissements.

Le Congrès continue de revendiquer le retour aux horaires disciplinaires, aux seuils d'élèves par classe et aux programmes nationaux d'avant les réformes Allègre. Il revendique la création de tous les postes statutaires nécessaires. Il revendique l'abrogation des différentes réformes qui ont profondément déstructuré les Lycées Généraux, Technologiques et Professionnels et s'oppose à toute nouvelle contre-réforme du Lycée.

Dans le contexte actuel, le syndicat SNFOLC 29 s'attache à la défense des collègues victimes d'une politique de répression de la part de l'administration rectorale qui est menée en lien étroit avec le corps des chefs d'établissement et celui des Inspecteurs. Le Congrès dénonce cette politique de répression qui relève de plus en plus souvent d'un véritable harcèlement exercé à l'encontre d'un nombre de collègues toujours plus grand qui veulent continuer à instruire les élèves : rapports mensongers de chefs d'établissement adressés à la DPE (Division des Personnels Enseignants), inspection puis mise en place d'un « accompagnement ». Les Collègues Non-Titulaires et les Collègues AVS ou AESH sont également victimes de cette répression souvent dans le but inavoué de rompre leur CDD pour ne pas leur accorder un CDI.

Les méthodes de l'administration sont bien connues. Elles vont s'accroître encore avec la réforme de l'évaluation.

Liée à la mise en œuvre du PPCR (Protocole Parcours Carrières et Rémunérations) et applicable à tous les personnels enseignants des Lycées, LP et Collèges mais aussi aux personnels CPE, cette réforme va imposer une évaluation par compétences. Les personnels ne seront plus notés selon leur capacité à enseigner leur discipline, sur la base d'obligations de service définies nationalement, mais sur leur « engagement » dans la mise en œuvre du projet local et des réformes. Cette réforme va considérablement renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement, et par-là même les pressions quotidiennes sur les personnels. C'est, plus que jamais, la mise en place de la concurrence entre les personnels, au nom du mérite ; c'est une nouvelle aggravation de la charge de travail de

tous. Et c'est la porte ouverte à un asservissement généralisé. Comme cela a été institué pour les collègues stagiaires, les personnels pourront d'une année à l'autre être déclarés compétents pour un critère et incompetents selon le même critère l'année qui suit. Ce ne sont ni plus ni moins que les méthodes du secteur privé appliquées aux personnels. Cela s'appelle du management à la France Télécom.

Appliquer ces méthodes du secteur privé, c'est avancer à grand pas vers la destruction du statut de fonctionnaire et des statuts particuliers dont celui des professeurs, fortement détérioré par la réforme des statuts de Peillon-Hamon en 2014.

Car c'est une même logique qui unit toutes les contre-réformes et lois anti-ouvrières mises en place ces dernières années et qui vont inmanquablement être poursuivies et aggravées par le nouveau gouvernement. La loi Travail détruit toute protection collective, casse tout cadre national protecteur et contraint les salariés à une défense individuelle et à une négociation locale. Une même logique, un même objectif : atomiser, éparpiller, « uberiser » pour rendre l'action collective impossible et soumettre le salarié.

Dans un contexte d'annonce de poursuites de mesures toutes plus régressives les unes que les autres, dictées par l'austérité, le congrès du SNFOLC29 réaffirme ses revendications :

- Abrogation de la loi de territorialisation
- Abrogation du décret Peillon-Hamon du 20 août 2014 sur le statut des professeurs agrégés, certifiés, PLP. Retour aux décrets de 1950
- Abrogation du décret sur les IMP et rétablissement des décharges statutaires
- Abrogation de la réforme du collège
- Abrogation de la Réforme de l'évaluation et de PPCR
- Maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers
- Maintien du régime des retraites solidaire par répartition ; maintien du régime des pensions ; retour aux 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein
- Retrait du décret du 26 août 2016 (nouveau cadre d'emploi des personnels non-titulaires) ; titularisation de tous les personnels précaires

Quant à la Loi Travail et à son aggravation annoncée à coups d'ordonnances, le SNFOLC 29 poursuivra son engagement avec l'UD FO 29, dans la lutte pour l'abrogation.

La régression ne se négocie pas mais elle se combat.

C'est le mandat qui a été fixé. Ce mandat est clair et s'impose à tous les niveaux de l'organisation.

Pour mettre en œuvre cette résolution, qui s'inscrit dans une période proche d'élections professionnelles, le SNFOLC 29 décide de :

- Renforcer la syndicalisation en s'implantant davantage encore dans les établissements du Finistère.
- Poursuivre la défense individuelle et collective des personnels contre l'arbitraire de l'administration. Cela passe par le développement du nombre de correspondants du syndicat dans les établissements, par la multiplication de la tenue d'heures d'information syndicales, de tournées d'établissements qui sont les outils de défense des personnels.
- Soutenir et défendre les personnels dans les cadre des instances CTSD, CHSCT, tant dans leur lutte contre les suppressions de postes que contre la dégradation de leurs conditions de travail quotidiennes.
- Mener une campagne en vue d'inciter les personnels à se saisir des registres santé sécurité au travail.
- Rechercher le développement et la continuation des mouvements de grève proposés aux personnels pour échapper au piège des journées d'action tournantes, sans lendemain.

Le syndicat du Finistère sait pouvoir compter sur l'aide précieuse et décisive de la section académique et du Syndicat National pour assurer la défense et le suivi de ses syndiqués. Le SNFOLC 29 continuera à s'impliquer dans le travail académique, entre autres dans le travail paritaire.

Adoptée à l'unanimité

CHSCT du Finistère du 23 juin 2017

Déclaration de la FNEC FP FO

Madame la Présidente du CHSCT,

Les conditions dans lesquelles exercent les personnels de ce département ne cessent de se dégrader et la situation devient très préoccupante.

Pour preuve, récemment une Professeur des Ecoles de l'École de Mellac, en mi-temps thérapeutique, a fait une tentative de suicide suite à la réception d'un courrier de parents d'élèves. Quinze jours auparavant, des parents d'élèves, en délégation, étaient venus en découdre et s'en prendre à la collègue. La directrice de l'école avait dû intervenir pour calmer les parents d'élèves qui faisaient preuve de virulence pendant que d'autres enseignantes étaient restées auprès de la collègue pour la soutenir. La collègue avait alerté vos services par courrier.

Nous vous demandons, Mme la Présidente du CHSCT, d'intercéder auprès de M. Le Recteur afin que la protection fonctionnelle lui soit accordée. Cela doit également être reconnu comme accident du travail.

Vous lui avez proposé de participer au 2^{ème} mouvement de mutation et la collègue a été affectée dans une autre école. Il est en effet plus que temps de la protéger.

La remontée des fiches RSST remplies par les personnels est le signe d'une profonde dégradation des conditions de travail et de santé des personnels du premier degré. Vous portez à notre connaissance, aujourd'hui, pas moins de 32 fiches. Bon nombre d'entre elles font état de la violence physique que subissent les professeurs des écoles de la part d'élèves, en raison de l'application de l'école inclusive, érigée en principe par les lois Montchamp de 2005 et la loi Peillon de 2012. Il y a un cynisme certain à mettre en avant « l'égalité des chances » quand il s'agit de faire des économies en fermant les structures spécialisées.

Pour Force Ouvrière l'intégration scolaire des élèves handicapés, dès leur plus jeune âge, dans l'école de la république, ne peut se faire que dans des conditions optimales pour tous, en mobilisant des moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté. Or, on voit à travers le Registre Santé Sécurité au Travail que la situation devient alarmante. Au niveau national, plus de 250 000 élèves sont inclus dans des classes ordinaires aux effectifs en constante augmen-

tation, sans maître spécialisé. Les EREA et les SEGPA sont menacées de disparition. Les tensions et les violences envers les personnels se multiplient. Les personnels se retrouvent dans des situations ingérables qui leur sont imposées et dans l'impossibilité d'y répondre. Plusieurs autres fiches témoignent de la violence verbale de parents d'élèves exercée sur les personnels. Ces collègues doivent pouvoir bénéficier également de la protection fonctionnelle.

La situation des personnels se dégrade aussi dans les établissements du second degré : au lycée Chaptal, où plusieurs collègues ont consulté le Dr Goyec, médecin de prévention ; une fiche du RSST mentionne le harcèlement qu'a subi une collègue de la part de la chef d'établissement ; au collège Jules Ferry de Quimperlé. Dans ces établissements les arrêts maladie se multiplient.

Le collège Jules Ferry n'est pas tenu ; il y règne une grande désorganisation. Une fiche RSST a été remplie par une collègue AVS victime de violence de la part d'un élève. Elle a dû quitter son poste pour se rendre à l'hôpital, accompagnée par des collègues, sans que la direction ne s'inquiète de quoi que ce soit.

Au lycée de l'Elorn, le climat est loin d'être apaisé. Des personnels ont encore subi des vexations, des reproches injustifiés. Il y a toujours la volonté de la part du chef d'établissement de nuire à la collègue qui enseigne en marqueterie. Les arrêts maladie augmentent. En un mot, la pré-rentree risque de ne pas se dérouler sereinement.

Au vu de la situation dans un certain nombre d'établissements du premier et du second degré, il y a nécessité à cesser la politique d'austérité, à protéger les personnels.

Il revient au nouveau gouvernement de prendre des mesures pour assurer une orientation scolaire adaptée au handicap et aux difficultés de l'élève, avec une prise en charge médicale, paramédicale et éducative appropriée ; en clair de restaurer les structures d'enseignement spécialisé et d'y ouvrir le nombre de places et de postes nécessaires.

Valérie Plouchard, Céline Chopin
Représentantes de la FNEC-FP-FO au CHSCTD

N'attendons rien de bon du nouveau ministre !

Messieurs Macron et Blanquer ont des idées sur l'Ecole. Ce ne sont pas les premiers et ce qu'il faut craindre, c'est leur volonté d'accentuer la « casse » de l'enseignement public. Ils nous promettent une « révolution » de l'Ecole. Macron a eu beau sortir la grammaire de sa grand-mère lors d'une émission de télévision, il suffit de lire les écrits du nouveau Ministre de l'Education Nationale (*l'Ecole de demain*, publié en 2016) pour très vite comprendre qu'il ne s'agit pas de revenir à une école qui instruit et forme des esprits critiques.

Au centre du projet de Blanquer tel qu'il apparaît dans ses écrits : l'épanouissement de l'enfant et l'éducation à la liberté. Tout cela ne va pas dans le sens de l'amélioration de nos conditions de travail. Au contraire, loin d'être au centre, l'enseignant lui, risque d'être placé en dehors du cercle et plus rapidement qu'on ne le croit. Les établissements pourraient tendre vers plus d'autonomie encore, notamment pour décider eux mêmes des horaires disciplinaires. Les chefs d'établissements deviendraient des « supers chefs » tant au niveau pédagogique que « managérial ». Cela fait peur. Il est question aussi d'audits d'établissements (rendus publics ?) conçus comme une inspection. Les élèves passeraient des tests en début d'année et en fin d'année pour évaluer leurs progrès et cela pourrait permettre de rémunérer en conséquence les personnels. Il s'agirait donc d'instituer un salaire en fonction des résultats des élèves. Blanquer émet l'idée d'une rémunération du professeur selon, dit-il, la réalité de son travail.

A un autre niveau, le Ministre projette, dans cet ouvrage, de mettre en place une hiérarchie intermédiaire, en accordant la responsabilité de niveau ou de discipline à certains professeurs, créant en quelque sorte une « garde rapprochée » des chefs d'établissements et des corps d'inspection. En fait, ce n'est ni plus ni moins que l'application du décret du 20 août 2014 qui prévoit des coordonnateurs de cycles, de niveau, de discipline. Blanquer voudrait également tendre vers une évaluation des professeurs par le chef d'établissement avec l'aide d'experts disciplinaires constituée de cette hiérarchie intermédiaire vraisemblablement.

L'un des dangers de ce projet, c'est le fait qu'il laisserait toute la place au copinage, à l'arbitraire, à une certaine forme de vassalité, à la rémunération à la tête du client. Que restera-t-il de la liberté pédagogique ? M. Blanquer évoque aussi son souhait de supprimer l'ISOE, le temps des décharges, les heures supplémentaires, les heures de coordination pédagogique.

L'Education Nationale organiserait également des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. Qui s'en chargerait ? Des enseignants volontaires. Et s'il n'y en a pas ? Il faudra les inciter fortement, les désigner. On peut penser que les enseignants seraient ainsi « conviés » à travailler du 15 au 30 août. En effet, rien ne

serait plus simple avec le décret du Hamon-Peillon du 20 août 2014 qui impose aux professeurs 1607 heures annuelles. C'est bien l'une des raisons pour lesquelles le SNFOLC a combattu ce décret et en revendique toujours l'abrogation.

Le Ministre Blanquer pense aussi réformer le baccalauréat en instituant 4 matières en contrôle terminal, le reste étant évalué en contrôle continu. Outre le fait que cela risque d'entraîner une surnotation des élèves, ce système permettra d'exercer une pression sur les professeurs qui craindront d'être considérés comme insuffisants dans la nouvelle grille d'évaluation des professeurs. D'ailleurs, on a vu avec le nouveau DNB ce qu'il en était. Quelle la valeur lui reste-t-il depuis la mise en place de l'oral des EPI ? En tout cas, M. Blanquer, dans *l'Ecole de Demain*, a d'ores et déjà trouvé la solution pour les collèges aux résultats trop faibles : les fermer !

Et ce n'est pas terminé en termes de destruction du statut de fonctionnaire. Il est aussi envisagé le recrutement des enseignants sur profil par les chefs d'établissement. Le gouvernement précédent a déjà entamé le processus en s'attaquant au statut de la fonction publique.

Enfin, évoquons les rythmes scolaires dans les écoles élémentaires. Cette réforme ahurissante, tant pour les enseignants du 1^{er} degré que pour les élèves, n'a jamais été faite au nom du bien-être des élèves, on le sait. Loin de l'annuler tout simplement, le Ministère laisse la liberté aux mairies de choisir. En réalité, il applique la loi de territorialisation de Fillon et met en place l'autonomie des écoles. Les établissements privés bénéficiaient depuis le début de la liberté de choisir et pour un grand nombre d'entre eux, ont opté pour la semaine des 4 jours, faisant ainsi concurrence aux écoles publiques. On a bien vu d'ailleurs qu'ils avaient ainsi drainé un nombre important d'élèves venant du public.

Le caractère national de l'Education disparaît donc et l'objectif est la mise en place d'un système de mise en concurrence des établissements, de mise en concurrence des personnels entre eux.

Certaines organisations syndicales, notamment celle qui est majoritaire, n'ont pas hésité à écrire au nouveau ministre pour lui demander de poursuivre les contre-réformes engagées par la précédente ministre, tout en affirmant le contraire aux personnels.

Pour FO, pas question de laisser faire : l'abrogation de la réforme du collège et celle des rythmes scolaires sont toujours à l'ordre du jour.

Thierry PAGE

Débrayage à Jules Ferry - Quimperlé

Mardi 27 juin, à 10 heures, une vingtaine de collègues du collège Jules Ferry de Quimperlé ont décidé de ne pas reprendre les cours et ont interpellé le Principal en salle des professeurs.

La veille, ils avaient appris qu'une classe de 6^{ème} serait supprimée à la rentrée. Certes la mise en œuvre de la réforme du Collège a entraîné, là comme partout, une fuite des élèves vers le privé. Mais le phénomène est ici conjugué à la totale désorganisation de la direction de l'établissement, à un laxisme prégnant et à une remise en cause de la compétence des professeurs par la direction. Cela fait beaucoup !

Depuis plus d'un an, les représentants FO de l'établissement travaillent à organiser les collègues, en lien avec le bureau départemental ; par leur action, ils ont construit une véritable section dans l'établissement. Ce travail essentiel de fédération des Collègues a permis un débrayage massif au cours duquel une audience à l'IA a été demandée. Une délégation de l'établissement, soutenue par le SNFOLC 29, sera reçue le 12 juillet à l'Inspection Académique pour revendiquer le maintien des moyens, pour exiger que la direction fasse son travail et pour défendre un collègue AESH, victime de diffamation et menacé de perdre son emploi.

Cet exemple est révélateur de ce qui se passe dans un certain nombre d'établissements du département. Qu'en sera-t-il avec le projet d'autonomie encore renforcée du ministre Blanquer ? Il n'est plus rare d'entendre des chefs d'établissement parler de « management ». Un certain nombre d'entre eux rêvent de diriger leur établissement comme une entreprise ; la réforme de l'évaluation est là pour le leur permettre. Aurons-nous bientôt des patrons, libres à terme, si nous ne les arrêtons pas, de recruter leur personnel ? La décision du nouveau ministre de laisser le libre choix de maintenir ou non des EPI, c'est aussi toujours plus d'autonomie. En fait, la loi de territorialisation fait office de loi Travail dans l'Education Nationale ; la Loi Travail qui impose une négociation entreprise par entreprise, à des conditions inférieures à celles des conventions collectives et du code du travail.

Valérie PLOUCHARD

Ma petite entreprise n'connait pas la crise (Alain BASHUNG, poète)

Avez-vous noté comme, ces dernières semaines, plus les institutions sont allées se macronisant, plus nos journalistes-phares, pièces maîtresses de tout ce que l'intelligentsia à la française compte de brio et de vivacité, sont allées plongeant dans le grand bain de la propagande entrepreneuriale et de l'enthousiasme patronal tous azimuts ?

Combien de fois et avec quelle ardeur nous a-t-on expliqué, graphiques fournis par tous les François Lenglet de la terre à l'appui, que, cette législature serait très différente et, pour le coup, très exaltante, puisque pour la première fois depuis 1958, 59% des députés élus sont issus du secteur privé. 47% sont des chefs d'entreprise.

à Agnès Verdier-Molinié, passionaria 2.0 de tous les ultra-libéralismes triomphants de la planète et dénonciatrice en chèvre...en chef, pardon, des fonctionnaires rossards et tire-au-cul, même pas honteux de leur pléthore qui, quand bien même on en aurait abattu jusqu'au dernier, continueraient, ces flâneurs-là, d'être par trop foisonnants, inutiles et fâcheux.

Car, oui, un monde idyllique est d'abord un monde où le patron se sent aimé. Compris. Envisagé avec bonhomie. Or quoi de mieux qu'un député patron pour aimer un patron dépité ?

Et quoi de mieux qu'un patron formé, dès que ça biberronne, aux us et coutumes de la patronnerie conquérante, ambitieuse, volontaire et sans scrupules ?

.../...

De quoi faire frôler l'épéctase très IIIème République

Quoi de plus excitant, pour un patron fier de lui-même et de son engeance, que de se dire qu'il aura su essaïmer partout, faire germer des milliers (et pourquoi pas des millions) de graines de MEDEF dans des champs qui auront, en sus, été labourés pour lui ?

Est-ce un hasard si, concomitamment à l'élection patronifiante du futur casseur de toutes nos protections sociales (ou du peu qu'il en reste), des établissements scolaires, sans se poser visiblement beaucoup de questions, se font les relais d'un partenariat « Education Nationale/MEDEF » via les messageries professionnelles (laissant à supposer, par conséquent, que le Rectorat approuve la démarche ; sans quoi, on ose espérer tout de même que la diffusion ne se ferait pas) ?

Voilà donc que l'entreprise EPA-Bretagne (comprenez : EPA=Entreprendre Pour Apprendre, ça fait rêver) via les boîtes mail professionnelles diffuse des milliers de fois le même message de propagande patronale sur les supposés bienfaits immanents de l'entrepreneuriat dès la pouponnière. Pour la modique somme de 300€ annuels payables par les établissements (ici, c'est mon collège de rattachement qui est sollicité) ainsi qu'une inscription apparemment non négociable aux frais de la « mini-entreprise » et du bahut (montant ??) au salon régional puis au salon national si elle est désignée dans sa catégorie, EPA-Bretagne qui se propose de faire intervenir des actifs ou des retraités du secteur privé comme référents annuels, a également pour but de « permettre aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une entreprise, d'améliorer leur compréhension du monde économique de développer leurs capacités à travailler en équipe et à prendre la parole devant les autres, de favoriser leurs capacités à prendre des décisions, prendre des responsabilités et s'organiser, d'éveiller, stimuler et valoriser leurs qualités personnelles (créativité, solidarité, autonomie, esprit d'initiative) et de favoriser l'orientation scolaire des élèves grâce à la découverte dans l'action des différents services d'une entreprise ».

Tout ceci, naturellement, n'étant ABSOLUMENT et NULLEMENT en lien avec un quelconque intérêt préalable de repérage par quelque patron que ce soit qui viendrait faire son marché pour pas cher dans un vivier de jeunes tourteaux qui n'ont idée de rien et surtout pas des cibles potentielles qu'ils représentent.

Et puis, c'est chouette : dès 13 ans, on va leur ap-

prendre à stresser, à se faire rudoyer en public, humilier peut-être même parce qu'ils n'auront pas été assez efficaces dans la tâche confiée ou sur les objectifs fixés, on se moquera d'eux, oh, gentiment hein, juste comme ça, pour la vanne. On est entre nous. On déconne. On leur expliquera que si leur père est au chômage, tu vois, c'est parce qu'il n'a sans doute pas fait ce qu'il fallait à un moment donné ; comme toi, là, quand on t'a demandé d'aller plus vite. Non mais on déconne, on est entre nous. Tu vas pas chialer quand même, non ?

EPA-Bretagne qui propose tout ça n'est pas folle : ça ne lui coûte pas un rond. Ce sont les collègues qui paient et, même s'ils se désistent, ils auront payé quand même. Pas de remboursement.

Ils paient pour la pseudo formation.

Ils paient pour l'inscription au « salon » régional des mini-entreprises (c'est d'ailleurs la mini-entreprise elle-même qui en partie débourse).

Tout ça dès le collège donc.

Parce que, c'est vrai après tout : toute cette théorie disciplinaire inutile des années collège, quel ennui !

Il faut que les jeunes s'amuse.

Là, au moins, c'est comme un jeu. C'est un module de 60 heures, ça ressemble à la vie, on n'est pas assis en classe toute la journée, on pianote sur un clavier, c'est intéressant.

Tandis que « La Princesse de Clèves », franchement, à quoi ça peut bien nous servir ?

Il avait raison, Sarkozy.

Quel visionnaire !

ARNAUD STEPHAN

Le bureau du SNFOLC 29 vous souhaite de bonnes vacances, après une année professionnelle particulièrement éprouvante.

Si nécessaire, vous pourrez nous contacter cet été :

**- par mail :
snfolc29@orange.fr**

**- par téléphone :
06 28 28 78 59 / 06 29 05 98 63**

FO LYCEES ET COLLEGES

5, rue de l'Observatoire – 29200 BREST

Tél. UD : 02 98 44 15 67

Tél. direct lycées collèges : 02 98 44 64 02

Mel : snfolc29@orange.fr

PERMANENCES

UD DE BREST
Marianne TRÉGOURÈS
Le Mercredi de 14H00 à 16H30

UL DE QUIMPER - 5 allée Piriou
Valérie PLOUCHARD / Morgane LE GALL
Le Lundi de 16H30 à 18H30

A tout moment en dehors de ces heures un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où l'on peut être joint) ou par courrier électronique

En cas de nécessité vous pouvez joindre un membre du secrétariat départemental en dehors des heures de permanence.

Marianne : 06 28 28 78 59

Gaëlle : 06 11 29 82 19

Valérie : 06 29 05 98 63

COTISATION 2016-2017 Syndicat du Finistère

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Téléphone :

ADRESSE :

MEL :

Je souhaite recevoir régulièrement des documents syndicaux par courrier électronique : OUI NON

ETABLISSEMENT :

GRADE : ECHELON : DISCIPLINE :

Indiquez clairement si vous êtes en ZR, en congé (lequel), à temps partiel (quotité), stagiaire (de quel type) :

Étiez-vous déjà syndiqué l'année précédente ? Oui Non

Professeurs - CPE - COP	3	4	5	6	7	8	9	10	11
AGREGEH.C.-CH.SUP.		308.20	323.23	346.80					
AGREGE	188.10	203.90	218.10	233.50	250	269.40	288.9	308.20	323.20
BI-ADMISSIBLE	165.60	177.30	184.60	196.80	207.40	230.40	241.10	259.10	271
HORS-CL.(PLP2-CERT-P.EPS-CPE-COP)		252.90	273.70	297.70	308.20				
CERTIFIE-PLP2-CPE-COP-P.EPS	156	163.70	172.80	183.90	194.80	209.10	223.30	240.90	259.10
MI-SE	91.20	VACATAIRE-ASEN-CUI			45.70	STAGIAIRE non reclassé			68.80
CONTRACTUEL	Catégorie 1		121.40	Catégorie 2		103	Catégorie 3		92.80
	1	2	3	4	5	6	7	8	
MA1	113.40	122.80	129	137.30	145.70	154	162.30	167.50	
MA2	103	108.20	114.40	119.60	125.90	129	137.30	147.70	
MA3	73.80	83.20	87.40	103	109.20	116.50	121.70	125.90	

La cotisation est payable à l'ordre de FO Lycées et Collèges 29 et à adresser à la section départementale :

FO Lycées et Collèges
5, rue de l'Observatoire
29200 Brest.

La cotisation vaut pour une année, de date à date ; elle est payable en plusieurs chèques.

Les **STAGIAIRES** payent à leur ancien échelon tant qu'ils ne sont pas reclassés.

Les **RETRAITÉS** payent 50% de la cotisation du dernier échelon d'activité.

Les collègues en **CONGÉ** sans solde ou au **CHÔMAGE** payent 26 €.

Les collègues à **TEMPS PARTIEL** payent selon leur quotité. Les collègues en **CPA** payent 80% de la cotisation de leur échelon.